

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et M. Christian Bavarel et Emilie Flamand*

Date de dépôt : 27 août 2009

Proposition de motion **Vous aimez les écrevisses ? Nous aussi !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’envahissement de notre lac par des écrevisses exotiques et la destruction de la piscifaune indigène qui s’en suit ;
- les qualités gustatives desdites écrevisses ;
- le plaisir des masses laborieuses à se prélasser au bord du lac et à consommer les produits issus de ce dernier ;
- l’importance de marier les excellents vins blancs genevois avec un plat du terroir ;
- le foisonnement législatif entravant la libre entreprise du secteur de la pêche aux écrevisses,

invite le Conseil d'Etat

- à diminuer les restrictions limitant la pêche des écrevisses exotiques dans le Léman,
- à promouvoir leur consommation locale comme nouveau produit du terroir genevois.

EXPOSÉ DES MOTIFS

*« Quand il fait doux à la Saint-Patrice,
de leurs trous sortent les écrevisses. »*

Dicton populaire

Mesdames et
Messieurs les députés,

Suite à quelques manœuvres douteuses, des écrevisses exotiques se sont retrouvées pataugeant dans notre lac. Ceci ne serait point fâcheux si elles n'avaient la déplorable habitude de se nourrir de frai de poisson – et de temps en temps d'un petit caneton. De plus, ces charmantes bestioles sont porteuses de la « peste de l'écrevisse », maladie funeste pour nos écrevisses indigènes.

Forts de ce constat, les motionnaires ont souhaité trouver une issue favorable à cette situation alarmante. Etant de gourmands gourmets, ils se sont demandé si ces crustacés ne seraient pas comestibles. Ô surprise, non seulement ces animaux sont mangeables, mais ils sont de plus succulents !

La perplexité des auteurs de la présente motion n'eut alors d'égale que leur gourmandise, lorsqu'ils constatèrent que peu de restaurateurs étaient à même de servir cet authentique produit du terroir, qui a plus sa place dans une assiette qu'à batifoler dans notre lac, et incidemment à détruire notre faune locale.

Les motionnaires ont alors tenté d'approfondir leurs recherches et ont ainsi découvert que moult règlements, lois, arrêtés et autres difficultés administratives en tous genres empêchaient le brave citoyen de pêcher cet envahisseur de notre lac, et que les restaurateurs désireux de mettre à leur carte lesdits crustacés se retrouvaient contraints à des démarches kafkaïennes de demandes multiples à l'administration. Le plus simple est donc de ne pas en proposer, au détriment des palais avertis – mais aussi de la faune indigène, et par là même de la biodiversité.

Relevons que la situation n'est pas égale dans toute l'agglomération franco-valdo-genevoise, puisqu'en Haute-Savoie, il est possible de pêcher à la nasse et de déguster des écrevisses américaines dans les restaurants.

Pour toutes ces raisons, gastronomiques, environnementales et culturelles, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire bon accueil à la présente motion.